

COMITE SYNDICAL DU 9 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N° 2022/09-XII/14

L'an deux mille vingt deux, le neuf décembre, à neuf heures trente, en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni, le Comité syndical du Syndicat d'Eau de l'Anjou, à la mairie annexe de Saint-Remy-la Varenne, sous la présidence de Monsieur Thierry GALLARD, Président du Syndicat.

Communauté de Communes	NOM-Prénom	Fonction	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
CC ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. GRIMAUD Gilles	Titulaire	x		
	M. ANNONIER Claude	Titulaire	x		
	M. AUBRY Fabien	Titulaire		x	
	M. MARY Yves	Titulaire	x		
	M. ROUJOU Loïc	Suppléant			x
	M. GUERIN Patrice	Suppléant			x
CC ANJOU LOIR ET SARTHE	M. GUILLEUX jean Philippe	Titulaire	x		
	M. RIGAUD David	Titulaire	x		
	M. CHERBONNIER Noël	Titulaire	x		
	Mme DESMARRES Martine	Titulaire	x		
	M. CAMUS Emmanuel	Suppléant			x
	M. DE VILLOUTREYS Thierry	Suppléant	x		
CC LOIRE LAYON AUBANCE	M. GALLARD Thierry	Titulaire	x		
	M. SCHMITTER Marc	Titulaire		x	
	M. NOYER Robert	Titulaire	x		
	M. LAVENET Vincent	Titulaire	x		
	M. DAVY Gilles	Titulaire			x
	M. FONTÉNEAU Jean-Jacques	Titulaire	x		
	M. ARLUISON Jean-Christophe	Suppléant			x
	M. MOUSSEAU Damien	Suppléant			x
	M. LEHEE Stephen	Suppléant			x
CC VALLEES DU HAUT ANJOU	M. GLEMOT Etienne	Titulaire	x		
	M. BUREAU Arnaud	Titulaire	x		
	M. BRU Jean-Pierre	Titulaire	x		
	M. DRIANCOURT Marc-Antoine	Titulaire	x		
	M. BELLANGER Dominique	Suppléant			x
	M. BENARD Matthieu	Suppléant			x

Assistaient également à la réunion

M. Christophe TRIPET - DGS, Mme Catherine CHAVIGNY – DAF, Mme Aurélie LACROIX – DST, M. Renan BOURGEOIS- responsable suivi d'exploitation, Mme Maryse BERNHARD- chargée de la vie institutionnelle, M. Jean-Michel GUEVEL payeur départemental

Secrétaire de séance : M Gilles GRIMAUD délégué d'Anjou Bleu Communauté

Délégués titulaires en exercice : 18

Nombre de titulaires présents : 15

Nombre de suppléant présent : 1 et votant : 0

Nombre de pouvoirs : 2 (M SCHMITTER à T GALLARD et F AUBRY à C ANNONIER)

Nombre de votants : 17

Date de la convocation : 2 décembre 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication

Inscrit au registre de la préfecture
049-200077402-20221209-DCS22-09-XII-14-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Les tarifs seront appliqués au 1^{er} janvier 2023, l'usager devant obligatoirement les connaître avant la période de consommation (article L113-3 du Code la Consommation).

Il est proposé de maintenir le tarif de 0,0384 € HT/m³ sur le périmètre de la régie pour financer la redevance prélèvement sur la ressource en eau de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (redevance de l'AELB stable par rapport à 2022 et égale à 0,035 € HT/m³ prélevés dans le milieu naturel). Le tarif applicable à l'usager pour 2023 (année n) est calculé sur la base des volumes prélevés en 2021 (année n-2) sur la régie, multipliés par la redevance de 0,035 € HT/m³ et divisés par la dernière assiette de consommation connue, soit 1 672 796 m³ en 2021 (année N-2).

Après débat, il est donc proposé d'adopter les tarifs 2023 suivants, prenant en compte la politique de convergence tarifaire, une inflation de 6.2 % et une compensation des évolutions des tarifs des délégataires, soit les tarifs suivants (exprimés en € Hors taxe)

SECTEURS EN DSP avec SAUR :

Secteur LAYON : BEAULIEU-SUR-LAYON, BELLEVIGNE-EN-LAYON (Rablay sur Layon), DENÉE, MOZÉ-SUR-LOUET, ROCHEFORT-SUR-LOIRE, VAL-DU-LAYON,

		Tarif 2022 en €	Tarif 2023 en €	Evolution 23/22
Part Fixe	Abonnement	46.41	49,98 €	7,7%
Part Variable	0 à 40 m3	0,5015	0,6414 €	27,9%
	41 à 100 m3	0,7453	0,8039 €	7,9%
	101 à 500 m3	0,6687	0,7529 €	12,6%
	Au-delà de 500 m3	0,6618	0,7483 €	13,1%

Secteur Nord-Ouest SEGREEN : ANGRIE, ARMAILLÉ, BOUILLÉ-MÉNARD, BOURG-L'ÉVÊQUE, CANDÉ, CARBAY, CHALLAIN-LA-POThERIE, CHAZÉ-SUR-ARGOS, GREZ-NEUVILLE, LE LION-D'ANGERS, LOIRÉ, MONTREUIL-SUR-MAINE, OMBRÉE D'ANJOU, SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU (La Ferrière de Flée, le Bourg d'Iré, Chatelais, L'Hôtellerie de Flée, Marans, Nyoiseau, St Gemmes d'Andigné, St Sauveur de Flée, La Chapelle sur Oudon, Noyant la Gravoyère, Segré)

		Tarif 2022 en €	Tarif 2023 en €	Evolution 23/22
Part Fixe	Abonnement	42.64	45,91 €	7,7%
Part Variable	0 à 6000 m3	0,7463	0,7669 €	2,8%
	Au-delà de 6000 m3	0,4299	0,4713 €	9,6%
Vente d'eau en gros (hors Atlantic 'eau et ALM)	Le m3	0,6375	0,6375	0%

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication

Accusé de réception en préfecture
049-200077402-20221209-DCS22-09-XII-14-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Secteur de BIERNE : CHAMBELLAY, CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ, LES HAUTS-D'ANJOU (Cherré, Champigné, Marigné, Soeurdes, Querré) LA JAILLE-YVON, SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU (Montguillon, Aviré, Louvaines, St Martin du Bois), THORIGNE-D'ANJOU

		Tarif 2022 en €	Tarif 2023 en €	Evolution 23/22
Part Fixe	Abonnement	46.10	48,94 €	6,2%
Part Variable	0 à 200 m3	0.5401	0,5903 €	9,3%
	200 à 1000 m3	0.5444	0,6344 €	16,5%
	Au-delà de 1000 m3	0.5357	0,6556 €	22,4%
Vente d'eau en gros	Le m3	0.2585	0.2745 €	6.2%

Secteur NORD-EST

Secteur de LOIR ET SARTHE : CHEFFES, ÉTRICHÉ, MONTREUIL-SUR-LOIR, SCEAUX-D'ANJOU, TIERCÉ

		Tarif 2022 en €	Tarif 2023 en €	Evolution 23/22
Part Fixe	Abonnement	50,72 €	49,27 €	-2,9%
Part Variable	Le m3	0,5119 €	0,5339 €	4,3%

Secteur de SEICHES SUR LE LOIR : LA CHAPELLE-SAINT-LAUD, CORZÉ JARZÉ VILLAGES, MARCÉ, SEICHES-SUR-LE-LOIR, SERMAISE

		Tarif 2022 en €	Tarif 2023 en €	Evolution 23/22
Part Fixe	Abonnement	33,62 €	37,24 €	10,8%
Part Variable	0 à 6000 m3	0,4467 €	0,4782 €	7,1%
	Au-delà de 6000 m3	0,1212 €	0,2146 €	91,4%

Commune de Cornillé les Caves

		Tarif 2022 en €	Tarif 2023 en €	Evolution 23/22
Part Fixe	Abonnement	21,34 €	28,46 €	33,4%
Part Variable	Le m3	0,3515 €	0,4032 €	14,7%

Secteur de DURTAL : BARACÉ, DURTAL, HUILLÉ-LÉZIGNÉ, MONTIGNÉ-LÈS-RAIRIES, LES RAIRIES,

		Tarif 2022 en €	Tarif 2023 en €	Evolution 23/22
Part Fixe	Abonnement	60,74 €	56,53 €	-6,9%
Part Variable	0 à 40 m3	0,5404 €	0,6100 €	12,9%
	41 à 200 m3	0,6934 €	0,7120 €	2,7%
	Au-delà de 200 m3	0,5709 €	0,6303 €	10,4%

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication

Accusé de réception en préfecture
049-200077402-20221209-DCS22-09-XII-14-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Secteur Châteauneuf/Juvardeil : LES HAUTS-D'ANJOU (Châteauneuf sur Sarthe), JUVARDEIL

		Tarif 2022 en €	Tarif 2023 en €	Evolution 23/22
Part Fixe	Abonnement	52,31 €	51,13 €	-2,3%
Part Variable	0 à 1000 m3	0,7669 €	0,7195 €	-6,2%
	Au-delà de 1000 m3	0,5524 €	0,5353 €	-3,1%

Secteur Miré/Morannes : LES HAUTS-D'ANJOU (Brissarthe, Contigné), MIRÉ, MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY

		Tarif 2022 en €	Tarif 2023 en €	Evolution 23/22
Part Fixe	Abonnement	60,93 €	57,36 €	-5,9%
Part Variable	0 à 1000 m3	0,8539 €	0,7867 €	-7,9%
	Au-delà de 1000 m3	0,5585 €	0,5251 €	-6,0%

Secteur Nord-Est	Tarif 2022 en €
Vente d'eau en gros (de Jarzé vers Cheviré le Rouge)	0,08

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication

Accusé de réception en préfecture
049-200077402-20221209-DCS22-09-XII-14-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Secteur SUD -EST, en DSP avec VEOLIA

Commune d'Aubigné sur Layon

		Tarif 2022 en €	Tarif 2023 en €	Evolution 23/22
Part Fixe	Abonnement	47,90 €	50,64 €	5,7%
Part Variable	Le m3	0,5076 €	0,6017 €	18,5%

Secteur de JUIGNE /ST JEAN: SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX, LES GARENNES SUR LOIRE, SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE,

		Tarif 2022 en €	Tarif 2023 en €	Evolution 23/22
Part Fixe	Abonnement	34,02 €	41,44 €	21,8%
Part Variable	Le m3	0,6390 €	0,6902 €	8,0%

Secteur de COUTURES : BELLEVIGNE-EN-LAYON (Thouarcé, Faveray-Machelles), BLAISON-SAINT-SULPICE, BRISSAC-LOIRE-AUBANCE, TERRANJOU

		Tarif 2022 en €	Tarif 2023 en €	Evolution 23/22
Part Fixe	Abonnement	46,88 €	50,53 €	7,8%
Part Variable	Le m3	0,7052 €	0,7445 €	5,6%

Secteur de Bellevigne en Layon (Champs sur Layon et Faye d'Anjou)

		Tarif 2022 en €	Tarif 2023 en €	Evolution 23/22
Part Fixe	Abonnement	28,22 €	36,76 €	30,3%
Part Variable		0,4335 €	0,5387 €	24,3%

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication

049-200077402-20221209-DCS22-09-XII-14-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Secteur Régie

Commune de CHALONNES

		Tarif 2022 en €	Tarif 2023 en €	Evolution 23/22
Part Fixe	Abonnement	60,22 €	69,92 €	16,1%
Part Variable	Le m3	1,3779 €	1,4893 €	8,1%

Commune de Chaufedonds sur Layon

		Tarif 2022 en €	Tarif 2023 en €	Evolution 23/22
Part Fixe	Abonnement	55,79 €	66,65 €	19,5%
Part Variable		1,1805 €	1,3383 €	13,4%

Secteur Régie LOIRE BECONNAIS

Communes de LA POSSONNIÈRE, SAINT-SIGISMOND, VAL D'ERDRE AUXENCE (Villemoisais)

		Tarif 2022 en €	Tarif 2023 en €	Evolution 23/22
Part Fixe	Abonnement			
	DN 15/20 mm	53,82 €	65,33 €	21,4%
	DN 25/30 mm	82,36 €	80,51 €	-2,6%
	DN 40/50 mm	95,39 €	89,19 €	-6,8%
	DN 60/65 mm	114,94 €	102,23 €	-11,3%
	DN 80 mm	166,41 €	136,54 €	-18,1%
	DN 100 mm	251,12 €	193,01 €	-23,2%
Part Variable	0 à 500 m3	1,3969 €	1,5001 €	7,4%
	Au-delà de 500 m3	1,2545 €	1,4107 €	12,5%

Communes de BÉCON-LES-GRANITS, CHAMPTOCÉ-SUR-LOIRE, ERDRE-EN-ANJOU, SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS, SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE, SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS,

		Tarif 2022 en €	Tarif 2023 en €	Evolution 23/22
Part Fixe	Abonnement			
	DN15/20 mm	53,82 €	65,33 €	21,4%
	DN 25/30 mm	82,36 €	80,51 €	-2,6%
	DN 40/50 mm	95,39 €	89,19 €	-6,8%
	Dns 60/65 mm	114,94 €	102,23 €	-11,3%
	DN 80 mm	166,41 €	136,54 €	-18,1%
	DN 100 mm	251,12 €	193,01 €	-23,2%
Part Variable	0 à 500 m3	1,3267 €	1,4491 €	9,2%
	Au-delà de 500 m3	1,2545 €	1,4107 €	12,5%

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication

Accusé de réception en préfecture
049-200077402-20221209-DCS22-09-XII-14-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Vente d'eau en gros ex-SIAEP Segréen (SAUR)	0.9136	0.9136	0%
---	--------	--------	----

Commune déléguée du Louroux Béconnais

		Tarif 2022 en €	Tarif 2023 en €	Evolution 23/22
Part Fixe	Abonnement	65,81 €	73,86 €	12,2%
Part Variable	0 à 500 m3	1,4042 €	1,5111 €	7,6%
	Au-delà de 500 m3	1,2930 €	1,3701 €	5,5%

Commune déléguée de LA CORNUAILLE

		Tarif 2022 en €	Tarif 2023 en €	Evolution 23/22
Part Fixe	Abonnement	80,66 €	84,16 €	4,3%
Part Variable	0 à 500 m3	1,6525 €	1,7044 €	5,0%
	Au-delà de 500 m3	1,4876 €	1,5093 €	1,5%

Tarif pour la part redevance prélèvement applicable sur le périmètre de la Régie :

	Tarif 2022 en €	Tarif 2023 en €	Evolution 23/22
Part redevance prélèvement (au m3)	0,0384 €	0,0384 €	0%

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer les tarifs présentés ci-dessus, pour la « part collectivité », à compter du 1^{er} janvier 2023,
- Décide de missionner le Président pour transmettre cette délibération aux titulaires des contrats d'exploitation du service d'eau potable et aux EPCI membres,
- Donne tous pouvoirs au Président ou son représentant pour l'application et l'exécution de la Présente.

Vote : unanimité

Thierry GALLARD
 Président
 SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU
 12 RUE JOSEPH FOURIER
 CS 10025
 49071 BEAUCOUZE CEDEX

Affichage le : 16.12.22

Transmis au contrôle de légalité le : 16.12.22

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication

Copie de réception en préfecture
 049-200077402-20221209-DCS22-09-XII-14-DE
 Date de télétransmission : 16/12/2022
 Date de réception préfecture : 16/12/2022